

TRANSACTIONS			PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION			PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			PRIX TTC	A CHARGE DU							
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix) Les montants indiqués représentent les montants maximum pouvant être demandés par l'agence.					(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)					I) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE											
										De 0 à 10 lots principaux			2 600,00 €	SYNDICAT	à partir de 11 lots principaux (prix par lot principal)			de 150,00 à 300,00	SYNDICAT		
I) VENTE					I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*					II) PRESTATIONS PARTICULIERES											
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI					Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)					8% sur les encaissements	baillieur	A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)									
de 0 à 20 000.00 € = forfait minimum de			2 000,00 €	vendeur	Locaux meublés - commerciaux - professionnels			8% sur les encaissements	baillieur	Assemblée générale supplémentaire			coût horaire	SYNDICAT							
de 20 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur			10%	vendeur	Autres locaux (garages - entrepôts...)			8% sur les encaissements	baillieur	Conseil syndical supplémentaire			coût horaire	SYNDICAT							
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur			9%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)			3.5% sur les encaissements	baillieur	Visite supplémentaire de la copropriété			coût horaire	SYNDICAT							
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur			8%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)			6% sur les encaissements	baillieur	B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION											
de 300 001.00 à 600 000.00 € = % sur prix net vendeur			7%	vendeur	II) PRESTATIONS PARTICULIERES*					Etablissement ou modification du règlement de copropriété					coût horaire	SYNDICAT					
plus de 600 000.00 € = % sur prix net vendeur			6%	vendeur	Constitution de dossier d'une nouvelle gestion					170,00 €	baillieur	Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété					coût horaire	SYNDICAT			
Les honoraires de vente peuvent être à la charge de l'acquéreur dans des cas exceptionnels liés à la situation particulière des mandants (indivision/succession/société) et sur demande exprès					Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC					5% du montant des travaux	baillieur	C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES									
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains					Fourniture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers					90,00 €	baillieur	Déplacements sur les lieux					coût horaire	SYNDICAT			
% sur prix net vendeur			10%	vendeur	Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Prise de mesures conservatoires					coût horaire	SYNDICAT			
C) Divers					Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Assistance aux mesures d'expertise					coût horaire	SYNDICAT			
Estimation (prix par heure)			90,00 €	vendeur	Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Suivi du dossier auprès de l'assureur					coût horaire	SYNDICAT			
II) LOCATION					Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)					90,00 €	baillieur	D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECouvreMENT)									
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)					Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR					40,00 €	SYNDICAT			
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)			de 8.00 à 10.00 €/m2	baillieur	Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridique					480,00 €	SYNDICAT			
			de 8.00 à 10.00 €/m2	locataire	Rédaction d'un avenant au bail					180,00 €	locataire	Suivi du dossier transmis					coût horaire	SYNDICAT			
Etat des lieux			3.00 €/m2	baillieur	Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation					12,00 €	locataire	E) AUTRES PRESTATIONS									
			3.00 €/m2	locataire	Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)					12,00 €	baillieur	Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes					coût horaire	SYNDICAT			
Entremise et négociation			5% du loyer annuel HC	baillieur	Suivi dossier diagnostic parties communes					45,00 €	baillieur	Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s)					coût horaire	SYNDICAT			
B) Locaux commerciaux et professionnels					Envoi d'un CRG papier (par trimestre)					5,00 €	baillieur	Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure					coût horaire	SYNDICAT			
Négociation - état des lieux - rédaction du bail			10% du loyer triennal	locataire	Autres prestations					sur présentation d'un devis accepté par le mandant					Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat					coût horaire	SYNDICAT
C) Garages, Parkings et annexes					III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*					F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES											
Entremise - négociation - état des lieux - rédaction du bail			120,00 €	baillieur	A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)					Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception					40,00 €	COPROPRIETAIRE					
			120,00 €	locataire	Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					1 mois de loyer HC	locataire	Relance après mise en demeure					20,00 €	COPROPRIETAIRE			
					Entremise et négociation					50€ pour les 1 et 2P	locataire	Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé					coût horaire	COPROPRIETAIRE			
										100€ pour les 3P et +	locataire	Frais de constitution d'hypothèque					180,00 €	COPROPRIETAIRE			
					Le montant du par le locataire ne pourra pas être supérieur à 11 ou 13€/m² selon la zone										Frais de mainlevée d'hypothèque					180,00 €	COPROPRIETAIRE
					Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					1 mois de loyer HC	baillieur	Dépôt d'une requête en injonction de payer					180,00 €	COPROPRIETAIRE			
					Entremise et négociation					50€ pour les 1 et 2P	baillieur	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice					480,00 €	COPROPRIETAIRE			
										100€ pour les 3P et +	baillieur	Suivi du dossier transmis à l'Avocat					coût horaire	COPROPRIETAIRE			
B) Locaux commerciaux et professionnels					Négociation - état des lieux - rédaction du bail					10% du loyer triennal	locataire	Etablissement de l'état daté					380,00 €	COPROPRIETAIRE			
C) Garages, Parkings et annexes					Négociation - état des lieux - rédaction du bail					120,00 €	baillieur	Opposition sur mutation					90,00 €	COPROPRIETAIRE			
										120,00 €	locataire	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien					25,00 €	COPROPRIETAIRE			
					* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.										Délivrance d'une copie des diagnostics techniques					25,00 €	COPROPRIETAIRE
															Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel					90,00 €	COPROPRIETAIRE
															Délivrance d'une copie certifiée conforme					25,00 €	COPROPRIETAIRE
															III) DETAIL DU COUT HORAIRE						
															Pendant les heures ouvrables					90,00 €	
															En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures					135,00 €	
															En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures					180,00 €	